Image not found or type unknown

Retrait trésorerie hors dividendes

Par **Carbu560**, le **02/07/2024** à **18:38**

Bonjour et merci marques politesse

CG du forum 😥

Ma société dégage beaucoup de trésorerie du fait de gros amortissements et pas de remboursement de prêt. Après la distribution de tout le bénéfice en dividendes il me reste trop d'argent en banque. Quel moyen de sortir cet argent sans avoir des comptes associés négatifs ?

Par **Lingénu**, le **02/07/2024** à **19:58**

Bonjour,

Si je comprends bien, il n'y a pas ou peu de comptes d'associés et vous avez beaucoup de trésorerie. Vous pouvez verser des dividendes tant que vous ne touchez pas au capital (compte 101) ni à la réserve obligatoire (compte 106). Vous pouvez distribuer tout ou partie non seulement du résultat (compte 120) mais aussi du report à nouveau (compte 110).

Cela dit, je saisis mal votre question. Les amortissements ne créent pas de trésorerie. Ils créent des charges qui diminuent le résultat. Si vous avez de gros amortissements, c'est que vous avez beaucoup investi les années passées. Ces investissements se dévalorisent au fil du temps par vétusté ou par obsolescence et il faut penser à les renouveler. Cesser d'investir permet d'accumuler de la trésorerie mais distribuer cette trésorerie correspondant aux bénéfices passés qui se retrouve dans le bilan sous le compte des reports à nouveau, c'est manger la grenouille. Lorsque viendra le temps de réinvestir, il vous manquera de la trésorerie. Un souci de bonne gestion devrait peut-être vous conduire à placer la trésorerie ou au moins une bonne partie de celle-ci. Ce peut-être un placement de long terme qui apparaîtra au bilan comme immobilisation financière.

Par **Runcelot**, le **15/07/2024** à **10:09**

Bonjour,

La différence entre le niveau d'amortissement et le financement de l'entreprise génère un

décalage entre le résultat et la variation de trésorerie. Dans l'optique où la rémunération des associés se basent sur le résultat dans cette entreprise en particulier, le décalage entre amortissement et financement va effectivement se retraduire sur la trésorerie.

Ne disposant pas des données de l'entreprise, il me parait audacieux d'émettre des réserves sur la gestion de celle-ci. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'investissements générateurs d'amortissement conserve une valeur de marché bien supérieur à valeur nette comptable de traduisant par l'utilisation de ces biens sur une durée bien supérieure à la durée d'amortissement. Ex. : Un local est générateur d'amortissement, souvent sur des durées de 25-30 ans, mais à la fin de cette période, il n'y aura pas nécessité de renouvellement l'investissement. Et même, en fonction de sa localisation, il aura peut-être pris de la valeur. S'il s'agit d'un bien ayant d'avantage de cohérence entre la détérioration réelle et l'amortissement (ex. flotte de véhicule rincée par de la livraison au bout de 5 ans), alors il faut voir si l'EBE est suffisant pour permettre l'autofinancement. Dans certains secteurs les marges sont-elles qu'il n'y a aucune difficulté. Il n'existe pas de règle de gestion commune à toutes les sociétés en raison d'une typologie d'investissement pléthorique.

Voyez si vous avez la possibilité de mettre en place des contrats retraites selon le type d'entreprise que vous avez. L'intérêt fiscal n'est pas forcément pertinent, mais il serait possible que vous puissiez sortir de la trésorerie d'aujourd'hui, en la récupérant demain. Voyez ce que peuvent vous proposez banques et assurance, en vous faisant accompagner par un tiers neutre, tel que votre comptable ou juriste.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés